Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260723-091_07_2026-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	23	25

Vote
A l'unanimité Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 23 Juillet à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Guipry Messac s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENDROT Jean-Marc, Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17 juillet 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17 juillet 2026.

Présents : M. GENDROT Jean-Marc, Adjoint, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, LERAY Michel, MAUNY Odile, MENOUX Serge, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, VOLAND Christian, Mmes : DIVET Chrystèle, GÉRARD Marie LACHUER Maude, LE CORRE Maëla, PENIGUEL Anne-Laure, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEVÉ Pierre-Henri, GIROT Charles-Henry, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, VENET Clément,

Absent(s) ayant donné procuration : BEAUJOUAN Thierry à M. GENDROT Jean-Marc Mme CHAMPAGNAT Victoria à M. ROUL Christophe,
Absent(s) : Mmes AUBEUX Céline, FOUREL Céline, GUILLOT Sandrine, MERCIER Gaëlle, ALONZO-BOUSQUET Claire, MARTIN Alice, MM : CHEREL Emmanuel, SAULNIER Thomas,

A été nommé(e) secrétaire : M. CHEVÉ Pierre-Henri

091_2026 – Conventions de rétrocession des espaces publics de l'îlot des Charmilles et l'îlot Barthelemy Robert

NEOTOA, Office Public de l'Habitat d'Ille-et-Vilaine (OPH) (anciennement dénommé HABITAT 35) porte deux projets de construction de logements sur la commune :

Signé par : Jean-Marc GENDROT
Date : 29/07/2026
Qualité : ORDONNATEUR

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260723-091_07_2026-DE



Ilot Barthelemy Robert :

Le projet vise la construction de 18 logements. Il se situe sur la parcelle 129 ZS 117.



Ilot des Charmilles

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260723-091_07_2026-DE

Le projet vise la construction de 39 logements. Il se situe sur les parcelles 129 ZS 154, 129 ZS 155, 129 ZS 177, 129 ZS 179, 129 ZS 433, 129 ZS 434, 129 ZS 440.



Les deux projets prévoient la rétrocession les parties suivantes à la commune, à l'issue de l'achèvement des travaux :

- *Voirie et stationnements*
- *Cheminement*
- *Espaces verts,*
- *Réseau d'eaux pluviales,*
- *Réseau d'eau usées,*
- *Réseau d'eau potable,*
- *Réseau d'électricité basse tension,*
- *Réseau de communications électroniques,*
- *Réseau Eclairage Public*
- *Signalisation-mobilier*

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature de ces deux conventions de rétrocession : le transfert de propriété sera acté par la signature d'un acte notarié à l'issue de la réception des travaux.

DELIBERATION

Vu les projets de convention de rétrocession,

Vu l'accord des membres de la commission voirie sollicité le 23 juin 2026,

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260723-091_07_2026-DE

Sur le rapport de Monsieur Voland,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité :

- D'approuver la rétrocession des espaces communs des îlots de la Charmille sur les parcelles 129 ZS 154, 129 ZS 155, 129 ZS 177, 129 ZS 179, 129 ZS 433, 129 ZS 434, 129 ZS 440 et Bathélémy Robert sur la parcelle 129 ZS 117, selon les plans présentés ci-dessus,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer les conventions de rétrocession ainsi que les actes notariés correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/07/2026
Pour le Maire et par délégation
Le 1er adjoint
Jean-Marc GENDROT